

LE POINT
DE VUEde François Langot
et Yannick L'HortySur le coût du travail,
vous faites erreur,
M. Gattaz !

Dans les négociations sur le pacte de responsabilité, le Medef veut maintenir les allègements de charges dits « Fillon » et le Cice, et leur ajouter une baisse supplémentaire de cotisations famille qui serait uniforme sur l'ensemble des rémunérations. Pierre Gattaz déclare que Jean-Marc Ayrault ferait une erreur en ciblant les nouvelles baisses de charges sociales sur les bas salaires (« Le Figaro » du samedi 8 mars). Dans ce débat, la position du gouvernement est partagée par les économistes. Nous avons signé avec 34 spécialistes de l'emploi et de la compétitivité une tribune publiée par « Le Monde » (4 février) qui avait pour titre « Réductions de charges : priorité aux bas salaires ». Pour nous, c'est M. Gattaz qui est dans l'erreur.

Pour le Medef, la réduction uniforme du coût du travail pour l'ensemble des salaires soutiendra la compétitivité et l'attractivité des secteurs à haute valeur ajoutée, maintiendra les centres de décision en France et rétablira notre balance commerciale. Si l'on se concentre sur les entreprises qui exportent le plus, celles de l'industrie, il est vrai que les coûts unitaires français (rapport entre le coût du travail et la productivité) sont supérieurs à ceux de l'Allemagne. Mais les coûts du travail sont les mêmes des deux côtés de la frontière. C'est donc la plus faible productivité qui explique les coûts par unité produite plus élevés en France. Et si la France a perdu 19 % de ses parts de marché mondiales entre 2005 et 2010, alors que l'Allemagne n'en perdait que 8 %, c'est à cause de la dégradation de sa compétitivité « hors prix » (qualité, image de marque, etc.), pas de sa compétitivité

prix. Les baisses des cotisations famille ne sont donc pas le bon instrument pour une politique visant à redresser notre compétitivité. Productivité et compétitivité « hors prix » ne s'amélioreront que si nos entreprises décident de combler leur déficit en R&D (0,5 point de PIB par rapport à l'Allemagne).

Pour les salaires supérieurs à 1,5 SMIC, les allègements de charges se transformeraient en hausses de salaire. Cela ne restaurerait donc pas la compétitivité.

Pis encore, cet effet négligeable sur la compétitivité se ferait au prix d'une perte d'emplois très élevée par rapport au scénario de priorité aux bas salaires, privilégié par le gouvernement. Pour les salaires supérieurs à 1,5 SMIC, les allègements de charges se transformeraient en hausses de salaire, les possibilités d'embauche étant très limitées (moins de 5 % de chômeurs), ce qui ne va pas restaurer la compétitivité. A l'opposé, en dessous de 1,5 SMIC, les marges d'embauche sont importantes (plus de 13 % de chômeurs) : il faut donc concentrer les allègements de charges sur ce segment du marché du travail si l'on souhaite favoriser l'emploi. Selon nos propres chiffres, cohérents avec l'ensemble des évaluations disponibles, la différence en termes d'emplois créés entre un scénario de baisse uniforme et celui privilégiant un ciblage sur les bas

salaires pourrait dépasser 20 %.

La question du ciblage selon les niveaux de salaire est aussi celle du ciblage selon les secteurs d'activité. Les bas salaires sont surreprésentés dans les services à la personne ou aux entreprises, le commerce de détail ou encore les hôtels-restaurants. Les hauts salaires sont quant à eux très représentés dans la finance, la banque, l'assurance, ou les télécommunications. Mais les secteurs à haut salaire ne seront pas perdants si l'on donne la priorité aux bas salaires. Les coûts de production dans les secteurs intenses en main-d'œuvre seront réduits, ce qui contribuera au soutien de la compétitivité des secteurs à hauts salaires, qui achètent des biens et services aux secteurs à bas salaires. De la même façon, les salariés les mieux rémunérés profiteront des baisses des prix dans les secteurs à bas salaires.

Certes, il faut éviter le risque de subventionner des emplois peu productifs, incitant les entreprises à concentrer leurs embauches en bas de la distribution des productivités, et coordonnant la nation sur une production de faible qualité. Ce risque a été maîtrisé par le « design » des allègements de charges : ils ne sont pas concentrés sur les seuls emplois au SMIC, mais sur tous ceux allant de 1 à 1,6 SMIC, soit plus de 50 % des salariés français. Il faut continuer à donner la priorité aux bas salaires dans les futurs allègements.

François Langot est professeur d'économie à l'université du Mans, et **Yannick L'Horty** est professeur d'économie à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée.